



Un tiers des architectes du Grand Est exercent à Strasbourg

En 2014, 2 900 actifs exercent la profession d'architecte dans le Grand Est. Les trois quarts d'entre eux travaillent dans les grands pôles urbains. Le Grand Est comporte une densité d'architectes par habitant inférieure à la moyenne de la France métropolitaine. Le Bas-Rhin est le 14^e département métropolitain où la densité d'architectes est la plus forte, tandis que la Haute-Marne est le dernier. Sept architectes sur dix sont des hommes, et quatre sur dix ont 50 ans ou plus. Le statut libéral est le plus répandu, et seul un tiers des architectes est salarié. Le salariat est toutefois un peu plus fréquent pour les jeunes architectes, ainsi que pour les femmes. Entre 2009 et 2014, le nombre d'architectes a augmenté de 9 %, avec une féminisation et un vieillissement de la profession. Les trois quarts des architectes travaillent dans l'une des 2 130 agences d'architecture de la région, les autres se répartissant dans d'autres secteurs d'activité, notamment l'« ingénierie, études techniques ». Les activités d'architecture représentent 4 150 emplois dans la région en 2014, dont plus de six sur dix sont occupés par des cadres : des architectes, mais aussi des ingénieurs et cadres d'étude, et des cadres administratifs.

Corinne Challand, Sophie Villaume, Insee

En 2014, 2 900 personnes déclarent exercer la profession d'architecte (en libéral ou en tant que salarié du secteur privé) au sein de la région Grand Est. Ils représentent 5,3 % des architectes de métropole, alors que la région rassemble 8,7 % de la population active de 15 à 64 ans. Ce chiffre ne tient pas compte des diplômés d'architecture qui exercent d'autres professions, comme dessinateur ou ingénieur du bâtiment et des travaux publics (BTP). Il diffère également du nombre d'inscrits au tableau régional de l'Ordre des Architectes, qui sont les seuls habilités à exercer la maîtrise d'œuvre en leur nom propre (encadrés 1 et 2). 220 architectes habitent le Grand Est mais exercent leur activité à l'étranger, et n'entrent pas dans le champ de l'étude. Ces architectes frontaliers résident surtout en Moselle (45 %) et dans le Haut-Rhin (31 %). Près de la moitié d'entre eux travaille au Luxembourg, 30 % en Suisse et 20 % en Allemagne.

1 Trois architectes sur quatre travaillent dans une agence d'architecture

Nombre d'emplois dans le milieu professionnel de l'architecture

	Profession architecte	Autres professions	
Activités d'architecture	2 220	+ 1 930	= 4 150
	+		
Autres secteurs d'activité	700		
	= 2 920		

Source : Insee, recensement de la population 2014, exploitation complémentaire au lieu de travail.

Les trois quarts des architectes qui exercent dans la région travaillent dans les agences d'architecture (figure 1), qui réalisent des « activités d'architecture »

comme la conception de bâtiments, l'établissement de projets architecturaux, l'urbanisme, l'architecture paysagère et les activités de conseil en matière

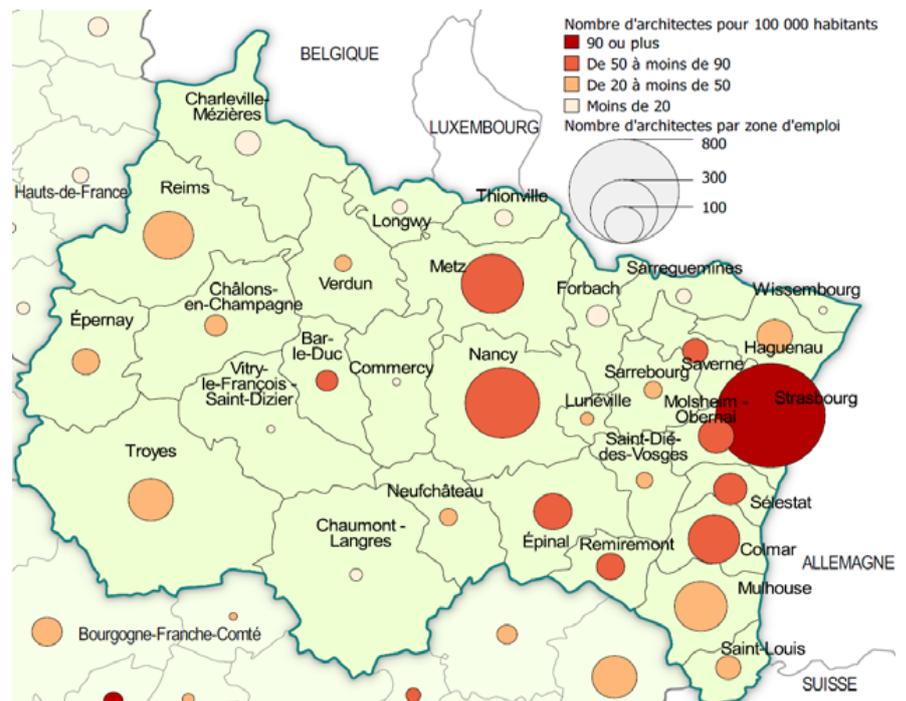
d'architecture. Le quart restant se répartit dans d'autres secteurs, notamment celui de l'« ingénierie, études techniques » (8 %).

Une forte densité d'architectes dans les zones d'emploi de Strasbourg, de Colmar et du sillon lorrain

Les architectes se concentrent dans les grandes villes. Ainsi, 73 % d'entre eux travaillent dans les grands pôles urbains et 12 % dans leurs couronnes, alors qu'y résident 49 % et 20 % de la population régionale. Près d'un tiers exercent dans l'aire urbaine de Strasbourg, tandis que celles de Nancy et Metz regroupent à elles deux 20 % des effectifs.

La région Grand Est dispose de trois écoles d'architecture reconnues (*encadré 3*) et d'un important patrimoine architectural et urbain, avec près de 4 400 édifices protégés au titre des monuments historiques. Malgré ce contexte favorable, la densité d'architectes est assez faible dans le Grand Est : 53 architectes pour 100 000 habitants, contre 66 en France de province. Elle est cependant plus élevée que dans d'autres régions comme la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire, la Normandie et les Hauts-de-France où on dénombre entre 38 et 40 architectes pour 100 000 habitants. À l'inverse, les régions du sud-est (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Corse) ont une densité d'architectes élevée, entre 85 et

2 Des architectes présents surtout à Strasbourg et dans le sillon lorrain



Source : Insee, recensement de la population 2014.

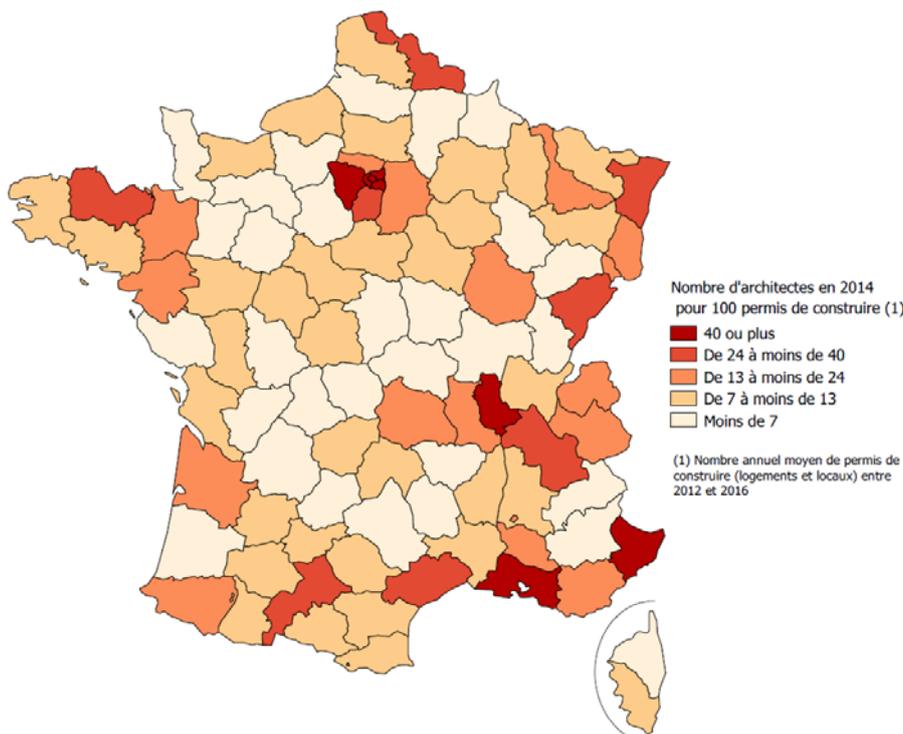
95 architectes pour 100 000 habitants. Mais c'est de loin en Île-de-France qu'elle est la plus forte (175).

Au sein du Grand Est, cette densité est très variable : le Bas-Rhin est le 14^e département métropolitain le plus pourvu en architectes (97 architectes pour 100 000 habitants)

tandis que la Haute-Marne est le dernier (avec 6 architectes pour 100 000 habitants). Les architectes sont plus nombreux dans le centre-Alsace, en particulier dans les zones d'emploi de Strasbourg, Colmar et Sélestat (avec respectivement 137, 90 et 86 architectes pour 100 000 habitants), ainsi que dans le sillon lorrain. À l'inverse, certaines zones d'emploi comme celles de Commercy, Vitry-le-François – Saint-Dizier et Wissembourg sont très peu couvertes (*figure 2*).

Le nombre de permis de construire de logements et de locaux à usage économique permet d'appréhender la demande adressée aux architectes. Toutefois, un permis peut correspondre à des projets de plus ou moins grande ampleur, et le recours à un professionnel n'est obligatoire que pour les constructions situées dans des sites protégés ou atteignant une certaine surface (ce seuil était de 170 m² de surface de plancher, il a été abaissé à 150 m² depuis mars 2017). De ce point de vue, le nombre d'architectes pour 100 permis est comparable à la moyenne de la France de province (respectivement 15 et 14), très en deçà de l'Île-de-France (134). Dans la région, le nombre d'architectes est relativement faible dans la Haute-Marne, où l'on trouve un architecte pour 100 permis, à l'inverse du Bas-Rhin, où ils sont 26 (*figure 3*).

3 Île-de-France, vallée du Rhône et sud-est mieux pourvus en architectes



Avertissement : cette carte ne doit pas donner à penser que les architectes n'interviennent que dans leur département.

Sources : Insee, recensement de la population 2014, exploitation complémentaire au lieu de travail ; SDES, Sit@del2 2012 à 2016 (estimations arrêtées à fin avril 2017).

Une majorité d'hommes, non salariés

71 % des architectes exerçant dans le Grand Est sont des hommes, âgés de 48 ans en moyenne. Les femmes sont plus jeunes (39 ans), et la parité hommes-femmes au sein de la profession n'est atteinte que pour

les moins de 30 ans ; au-delà, les hommes sont majoritaires, notamment après 50 ans (figure 4).

Le statut libéral est le plus répandu : 68 % des architectes sont indépendants, exerçant leur profession à titre individuel ou en tant que gérant ou associé d'une société. Presque la moitié sont employeurs. Les autres (32 % des architectes) sont salariés du secteur privé. Les femmes sont plus souvent salariées que les hommes (51 % contre 24 %), ainsi que les architectes en début de carrière, souvent à la recherche d'une première expérience en agence (68 % des moins de 35 ans sont salariés contre 20 % passé cet âge).

Salariés ou non, 9 % des architectes travaillent à temps partiel. Cela concerne 6 % des hommes quel que soit leur statut, et 18 % des femmes : 23 % des salariées et 13 % des non-salariées.

Sur les 930 architectes salariés du Grand Est, 86 % bénéficient d'un contrat à durée indéterminée et 82 % n'ont occupé qu'un seul poste salarié en 2014. Les autres en ont occupé plusieurs – simultanés ou successifs – généralement dans les secteurs d'activité les plus prisés des architectes (agences d'architecture, ingénierie et études techniques, activités des géomètres), ou encore dans d'autres secteurs, comme l'enseignement supérieur.

Le salaire horaire net moyen d'un architecte du Grand Est (hors chefs d'entreprise) est un peu moindre qu'en province : 17,9 euros par heure contre 18,6 euros, et bien moins élevé que l'ensemble des cadres de la région (23,3 euros). Cette différence s'explique surtout par l'âge, les architectes salariés étant en effet beaucoup plus jeunes que la moyenne des cadres : 67 % ont moins de 40 ans, contre 39 % de l'ensemble des cadres salariés.

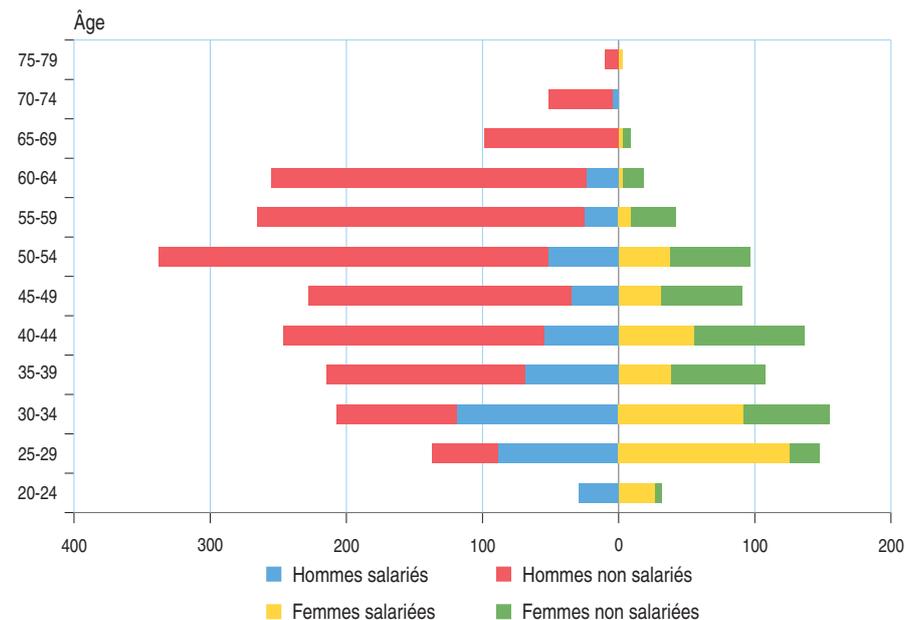
Hausse du nombre d'architectes depuis 2009 : une profession qui vieillit et se féminise

Entre 2009 et 2014, le nombre d'architectes a augmenté de 9 %, soit cinq points de moins qu'en France de province (figure 5). Dans le Grand Est, la profession se renouvelle moins vite : les effectifs de moins de 40 ans stagnent, alors qu'ils ont gagné 13 % en province. Ainsi, le nombre de salariés reste également stable, tandis qu'il augmente en province (+ 21 %). À l'inverse, la population des architectes de 60 ans ou plus a fortement augmenté dans la région (+ 61 % contre + 31 %). En lien avec ce vieillissement plus marqué de la profession, le nombre de libéraux progresse plus rapidement dans le Grand Est (+ 14 % contre + 11 %).

Par ailleurs, la profession se féminise, dans une proportion comparable à celle de

4 Forte présence des hommes non salariés de plus de 40 ans dans la profession d'architecte

Nombre d'architectes par sexe, âge et statut



Lecture : en 2014, dans le Grand Est, il y a 136 hommes architectes âgés de 25 à 29 ans, dont 48 non salariés, et 147 femmes, dont 22 sont non salariées.

Source : Insee, recensement de la population 2014, exploitation complémentaire au lieu de travail.

5 Un vieillissement plus marqué de la profession dans le Grand Est

Caractéristiques des architectes et évolution 2009-2014

	Nombre d'architectes dans le Grand Est	2014 Répartition (en %)		Évolution 2009-2014 du nombre d'architectes (en %)	
		Grand Est	France de province	Grand Est	France de province
Statut					
Salariés	930	32	33	+0	+21
<i>dont : emplois sans limite de durée</i>	800	27	29	+3	+22
Libéraux	1990	68	67	+14	+11
<i>Indépendants</i>	1080	37	40	+20	+21
<i>Employeurs</i>	910	31	27	+8	-1
Sexe					
Hommes	2 090	71	71	+2	+8
Femmes	840	29	29	+33	+30
Âge					
Moins de 40 ans	1 030	35	38	+1	+13
40 à 59 ans	1 440	49	48	+5	+10
60 ans ou plus	450	15	15	+61	+31
Ensemble	2 920	100	100	+9	+14

Lecture : parmi les architectes qui travaillent dans le Grand Est en 2014, 32 % sont salariés, soit 930 personnes. Cet effectif est stable par rapport à 2009, tandis qu'il a augmenté de 21 % en province.

Source : Insee, recensements de la population 2009 et 2014, exploitations complémentaires au lieu de travail.

province (un tiers de femmes en plus en 2014 qu'en 2009).

2 130 agences d'architectes dans la région en 2015, trois sur quatre n'emploient pas de salarié

Le secteur des activités d'architecture compte 2 130 établissements ayant eu au moins un jour d'activité dans l'année d'exercice 2015, soit 5,4 % des agences d'architectes de métropole (à titre de comparaison, le Grand Est rassemble 6,8 %

de l'ensemble des établissements). 93 % sont des mono-établissements : leur entreprise ne compte pas d'autre établissement, quels que soient le secteur et la région.

La répartition de ces établissements par effectif salarié et par catégorie juridique est proche de celle des agences de province : les trois quarts n'ont pas de salarié et 5 % seulement en comptent plus de cinq. 60 % des agences sont sous le régime de l'entreprise individuelle, les autres étant des sociétés, notamment des entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL, 12 %) ou des

sociétés à responsabilité limitée (SARL, 21 %). Si l'exercice en libéral présente une certaine facilité et souplesse, la création d'une société protège le patrimoine personnel du ou des associé(s) en limitant leur responsabilité à leurs apports.

La richesse dégagée par les agences d'architecture s'élève à 200 millions d'euros en 2014, soit 0,2 % de la richesse de la région pour 0,5 % des établissements et 0,1 % des salariés. La moitié d'entre elles dégage un chiffre d'affaires d'au moins 49 000 euros, contre 41 000 euros en France de province.

De début 2010 à fin 2014, le nombre d'agences d'architectures implantées dans la région est relativement stable. Proportionnellement au stock d'établissements présents chaque début d'année, le nombre d'« entrées » (créations d'établissements, reprises, transferts entrants) est en effet du même ordre que le nombre de « sorties » (disparitions, cessations et transferts sortants), autour de 16 % par an. Ces taux sont un peu plus faibles qu'en province, où le taux d'entrée annuel moyen est de 19 %, et le taux de sortie de 17 %. Parmi les agences créées dans la région pendant les années 2010 à 2014, plus de six sur dix le sont sous

le statut d'autoentrepreneur. L'effectif salarié du secteur a diminué de 11 % sur cette période : cette baisse est liée à des pertes d'emplois dans les établissements permanents (-15 %), le solde lié aux créations et disparitions d'établissements étant positif (+4 %).

Les agences d'architectes : 4 150 emplois, près de deux sur trois sont occupés par des cadres

Au total le secteur des activités d'architecture emploie 4 150 individus, salariés ou non, dont 54 % sont des architectes (1 560 libéraux et 660 salariés) ; les autres professions les plus représentées sont les dessinateurs du BTP, les secrétaires ou les métreurs et techniciens du BTP (*figure 1*). Dans l'ensemble, ce secteur est composé à 63 % de cadres, soit 2 610 personnes : outre les architectes, il s'agit d'ingénieurs et cadres d'étude du BTP ou encore de cadres des services administratifs.

Les non-cadres sont majoritairement salariés, avec des contrats à durée indéterminée (*figure 6*). Ils comptent presque autant de femmes que d'hommes, ce qui n'est pas le

cas chez les cadres (69 % d'hommes). Ils sont également plus jeunes (les trois quarts ont moins de 50 ans) et sont deux fois plus souvent à temps partiel.

Dans la région, les salariés des agences d'architecture perçoivent des salaires horaires comparables à ceux observés en France de province (15,0 euros nets en moyenne). Les salaires des non-cadres sont proches de la moyenne des salariés du Grand Est (13,4 contre 13,1 euros), tandis que les cadres du secteur perçoivent un salaire plus élevé (17,3 euros).

Entre 2009 et 2014, l'emploi du secteur baisse de 8 % (2 % en France de province) ; c'est surtout le nombre de non-cadres qui baisse (-21 % dans la région et -13 % en Province), alors que celui des cadres augmente très légèrement (+2 % dans le Grand Est et +5 % en Province). ■

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee du Grand Est et la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) du Grand Est.

6 Une baisse du nombre d'emplois dans les agences d'architecture entre 2009 et 2014

Caractéristiques des actifs et évolution du nombre d'emplois (en %)

	Secteur de l'architecture			Tous secteurs
	Cadres	Non-cadres	Ensemble	Ensemble
Répartition des actifs (en %)				
Sexe				
Homme	69	48	62	52
Femme	31	52	38	48
Âge				
Moins de 30 ans	13	20	16	20
30-49 ans	45	56	49	51
50 ans ou plus	42	24	35	29
Statut				
Non salarié	62	12	44	10
Salarié	38	88	56	90
dont : emploi sans limite de durée	34	77	50	76
Catégorie socioprofessionnelle				
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0	5	2	6
Cadre	100	0	63	13
Profession intermédiaire	0	66	24	25
Employé	0	24	9	29
Ouvrier	0	5	2	25
Temps de travail				
Temps plein	90	81	87	82
Temps partiel	10	19	13	18
Ensemble	100	100	100	100
Évolution 2009 – 2014 du nombre d'emplois	+2	-21	-8	-3

Lecture : parmi les cadres du Grand Est travaillant dans le secteur de l'architecture, 69 % sont des hommes, contre 52 % parmi l'ensemble des actifs travaillant dans la région. Leur nombre a augmenté de 2 % entre 2009 et 2014.

Source : Insee, recensements de la population 2009 et 2014, exploitations complémentaires au lieu de travail.

Encadré 1

Le Conseil de l'Ordre des Architectes

L'architecture est une profession réglementée. L'Ordre des Architectes, fondé suite à la loi du 3 janvier 1977, confère à ses membres le droit de porter le titre d'architecte. Pour s'inscrire à l'Ordre, plusieurs conditions sont nécessaires, notamment disposer d'un diplôme d'État d'architecte, être habilité à la maîtrise d'œuvre en son nom propre, et disposer d'une assurance professionnelle. En 2015, 1 822 architectes étaient inscrits au

tableau régional de l'Ordre dans la région Grand Est.

Les personnes qui ont obtenu un diplôme d'architecte et qui ne sont pas inscrites à un tableau de l'Ordre des architectes peuvent utiliser le titre de Titulaire du diplôme d'architecte. Ils peuvent par exemple exercer leur métier en tant que salarié d'une agence d'architecte.

Encadré 2

Près de 900 établissements dans le secteur de la promotion immobilière

Dans le domaine de la construction, le commanditaire d'un projet de bâtiment est communément appelé le maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage peut être une personne physique (particulier ou professionnel), une personne morale privée (société ou association) ou publique (l'État ou une collectivité territoriale). Les promoteurs immobiliers sont des maîtres d'ouvrage, ils réunissent les moyens juridiques, financiers, techniques et humains nécessaires à la réalisation de projets immobiliers destinés ultérieurement à la vente, qu'il s'agisse de bâtiments neufs ou de réhabilitation. Pour la conception et la réalisation de l'ouvrage, ils font appel à des prestataires techniques (architectes, géomètres, bureaux d'études...) qui constituent l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet.

En considérant la promotion immobilière de logements (sous-classe 4110A de la nomenclature d'activité française), de bureaux (4110B), et d'autres bâtiments (4110C), mais pas les activités d'achat-revente en l'état (6810Z), cette activité regroupe 890 établissements dans le Grand Est en 2015. 75 % sont spécialisés dans la promotion immobilière de logements, 4 % dans celle de bureaux, 21 % dans celle d'autres bâtiments. Le secteur emploie 1 350 personnes en 2014, dont 1 180 (87 %) sont salariées (80 % en CDI). 12 % sont à temps partiel. Il y a presque autant de femmes (47 %) que d'hommes. Les professions les plus représentées dans ce secteur sont les cadres de l'immobilier, les techniciens commerciaux, les secrétaires, comptables ou employés administratifs.

Encadré 3

Une bonne insertion professionnelle des diplômés d'architecture, mais beaucoup de départs à l'étranger

Le Grand Est dispose de trois écoles d'architecture reconnues par l'État et le Conseil de l'Ordre des Architectes : deux écoles nationales supérieures d'architecture, l'une à Strasbourg, l'autre à Nancy, et un cursus à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg. De ce point de vue la région se place ainsi juste après l'Île-de-France (6 écoles) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (4 écoles).

L'Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle du Ministère de la Culture a réalisé fin 2015 une enquête sur les diplômés de l'enseignement supérieur Culture. Concernant l'architecture, cette enquête porte sur les promotions de diplômés en 2012 des 20 ENSA, des 2 écoles des Paysagistes DPLG (ENSAP de Lille et de Bordeaux), ainsi que de l'École de Chaillot.

En 2012, 76 élèves de l'ENSA Nancy ont obtenu un diplôme : pour 55 d'entre eux il s'agissait d'un diplôme d'État d'architecte (DEA) – de niveau master – et pour 21 d'une habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMNOP), délivrée après une année de formation complémentaire ; l'ENSA Strasbourg a quant à elle délivré 78

diplômes (58 DEA et 20 HMNOP). Au niveau national, les cursus HMNOP sont plus nombreux et concernent 47 % des diplômés.

Parmi les jeunes sortants des ENSA de Nancy et Strasbourg, 81 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 54 % : les résultats qui suivent sont donc à considérer avec précaution, d'autant que l'on se restreint ici aux 62 diplômés qui n'ont pas obtenu de diplôme complémentaire (doctorat ou autre). Comme au niveau national, les femmes sont majoritaires (six sur dix). Les diplômés ont pour la plupart trouvé leur premier emploi en moins de 6 mois (74 %, contre 77 % à l'échelle nationale), et, trois ans après l'obtention de leur diplôme, 80 % occupent un emploi dans le champ de l'architecture. Lorsque c'est le cas, 90 % travaillent dans une agence d'architecture, et 84 % sont salariés (majoritairement en CDI) : c'est plus qu'au niveau métropolitain (67 %), en lien avec la plus forte proportion de diplômés d'un DEA. Près de la moitié se sont installés dans le Grand Est, mais beaucoup sont partis à l'étranger (43 % contre seulement 15 % des diplômés toutes écoles confondues). Peu de diplômés issus d'autres écoles se sont implantés dans la région. Concernant les rémunérations, au niveau national, le revenu net moyen annuel des jeunes diplômés exerçant à temps complet s'élève à 25 560 €.

Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Joël Creusat

Rédaction en chef
Jacques Marty

ISSN 2492-4547
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « Archigraphie », Conseil National de l'Ordre des Architectes, édition 2016.
- Bisault L., Picard T., « La culture : une activité capitale », *Insee Première* n° 1644, avril 2017.
- Challand C., Frydel Y., « L'Alsace, 7^e région pour l'importance de son secteur de la culture », *Insee Analyses Alsace* n° 17, juillet 2015.
- Gouyon M., « Les non-salariés dans les activités culturelles », *Insee Références* Emploi et revenus des indépendants, édition 2015.
- « Le livre blanc des acteurs de l'architecture en région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine ».

